



Appel de la décision du conseil de prud'hommes

Par **ahlfi**, le **31/12/2008** à **12:59**

Bonjour, j'ai fait appel de la décision du conseil de prud'homme, ce lui ci n'ayant pas fait droit à mes demandes de rappel de salaires qui s'élevait à plus de 5000€; j'ai fait appel mais entretemps, l'employeur m'a versé une partie de la somme; il ne reste plus que 3000€ à payer; j'ai cependant lu que la Cour d'appel ne s'intéressait qu'aux affaires de 4000€ et plus; ma demande auprès de la cour va-t-elle aboutir ou serais-je déboutée d'office?

merci de votre aide